



*Mairie de
Boissy La Rivière*

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT : ESSONNE**

**DELIBERATION 14/2025
De la commune de BOISSY LA RIVIERE**

**Séance du 10 avril 2025
Convocation : 03 avril 2025**

L'an deux mil vingt-cinq et le 10 avril à 19h30, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur, Dominique LEROUX, Maire de Boissy la Rivière.

Présents : Patrice COCHET - Olivier LARCHER – Stéphanie LEGRIS - Johanne LEIGNADIER — Gilles TOURNIER - Dominique LEROUX - Valérie JUNOT –Robert BECH— Bruno GAUFILLET –Virginie LAZA - Véronique RIAUD - Vincent ROUDAUT

Absents excusés : Pascal GUERIN

A donné pouvoir à :

Secrétaire de séance : Vincent ROUDAUT

Objet : extension du périmètre du SMOYS, adhésion des communes de : MESPUITS, D'ORVEAU, CERNY, communauté de commune DU DOURDANNAIS EN HUREPOIX

Vu le code général des collectivités territoriales notamment son article L5211-20 ;

Vu l'arrête inter préfectoral n° 2022-PREF-DRCL-397 portant modifications statutaires du SMOYS du 10 octobre 2022 ;

Vu la délibération n° 2024-07, 2025-08, 2025-13, 2025-14, du comité syndical du 20 janvier 2025 approuvant l'adhésion de la communauté de commune du Dourdannais en Hurepoix, des communes de Mespuits, d'Orveau, Cerny ;

Considérant que les collectivités membres du SMOYS doivent délibérer afin d'approuver l'adhésion de la communauté de communes DU DOURDANNAIS EN HUREPOIX au Syndicat SMOYS ,

Considérant que les collectivités membres du SMOYS doivent délibérer afin d'approuver l'adhésion de la commune de MESPUITS au Syndicat SMOYS,

Considérant que les collectivités membres du SMOYS doivent délibérer afin d'approuver l'adhésion de la communes D'ORVEAU au Syndicat SMOYS,

Considérant que les collectivités membres du SMOYS doivent délibérer afin d'approuver l'adhésion de la commune de CERNY au Syndicat SMOYS,

Il est par conséquent proposé à l'assemblée délibérante de délibérer afin :

D'APPROUVER l'adhésion au SMOYS de la communauté de commune DU
DOURDANNAIS EN HUREPOIX

D'APPROUVER l'adhésion au SMOYS de la commune de MESPULTS

D'APPROUVER l'adhésion au SMOYS de la commune D'ORVEAU

D'APPROUVER l'adhésion au SMOYS de la commune de CERNY

DE MANDATER le président du SMOYS pour solliciter Mesdames et Messieurs les Préfets de l'Essonne, de Seine et Marne, du Loiret et du Val de Marne afin d'arrêter, en conséquence, le nouveau périmètre du SMOYS par arrêté inter-préfectoral ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présentes et représentés, décide :

- d'approuver l'extension du périmètre du SMOYS ;

Fait à Boissy-La-Rivière, le 10/04/2025

Le Maire, dominique LEROUX

Nombre de membres :

En exercice : 13

Qui ont pris part à la délibération : 12

Pour : 12

Contre :

POUR EXTRAIT CONFORME

Fait à Boissy la Rivière